

Compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2015

Présents :

BARDOU G – BEDOS D - BOUILLE A - CAZENAVE M - DESCOUENS - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C - MATAGNE C- MARZA I - PEREZ H - REVEL M - USACHE P

Procuration : ALBOUY P à REVEL M - BONVALET D à MARZA D

Absent excusé : RONCIN D

Secrétaire de séance : BOUILLE A

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 1er octobre 2015. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu.

1 - Convention de mise à disposition d'un agent à la communauté des communes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la convention de mise à disposition d'un agent à la Communauté de Communes Les Avant-Monts du Centre Hérault et notamment au centre de loisirs "La Clé des Champs". La modification serait de 16h50 hebdomadaires annualisées au lieu de 17h50 actuellement.

Vote à l'unanimité.

2) – Embauche de personnel en cas de surcroît d'activité

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à embaucher une personne en cas de surcroît d'activité, rémunérée au smic au prorata des heures effectuées.

Vote à l'unanimité.

3) Chèques cadeaux pour le Noël des Agents

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'offrir des chèques cadeaux aux agents communaux pour Noël : comme les années précédentes chèques CA DO d'une valeur de 140 € pour les 13 agents, soit un total de 1 820.00 €. à la Banque Postale de Magalas.

Vote à l'unanimité.

4) Participation de la commune à la mutuelle des agents

Monsieur le Maire dit au conseil que les entreprises ont l'obligation de proposer à leurs salariés une mutuelle, avec une participation de l'entreprise. Ce n'est pas une obligation pour les collectivités territoriales.

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il a souhaité proposer la mutuelle aux agents avec une participation de la commune. Le centre de gestion a retenu la mutuelle Intériale Monsieur le Maire dit au conseil que 3 agents ont souhaité adhérer à Intériale. Il propose de donner 42 € soit 50 % de la cotisation.

Vote à l'unanimité.

5) Projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Hérault

La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 7 août 2015 vise à renforcer les intercommunalités.

La proposition du préfet présenté en CDCI est la suivante :

- Fusion de la Communauté de communes Orb et Taurou (Saint-Nazaire de Ladarez, Causses et Veyran, Murviel-lès-Béziers, Pailhès et Thézan-lès-Béziers - 7 160 habitants) avec la Communauté de communes Les Avant-Monts du Centre Hérault.

Vote à l'unanimité.

Compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2015

- Scission de la Communauté de communes Pays de Thongue (Puissalicon, Coulobres, Abeilhan, Alignan-du-Vent, Tourbes, Valros et Montblanc - 10 462 habitants), en rattachant les communes de Montblanc, Valros, Puissalicon et Coulobres à la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, en rattachant la commune de Tourbes à la Communauté d'agglomération à Hérault Méditerranée, en rattachant les communes d'Alignan-du-Vent et d'Abeilhan à la Communauté de communes Les Avant-Monts du Centre Hérault.

La commune de Puissalicon serait rattachée à la Communauté de communes Les Avant-Monts du Centre Hérault.

En cas de validation ces modifications seraient effectives au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il peut soumettre au vote cette délibération lors d'un prochain conseil, si les conseillers veulent prendre le temps de la réflexion.

Monsieur Bedos dit qu'au départ, la commune avait donné un avis défavorable à la fusion avec Magalas. Il pense qu'il n'y a pas de raison de s'opposer à ces modifications actuellement, car la structure actuelle fonctionne bien.

Madame Jaffuel dit que les enfants d'Alignan du Vent vont au Centre de loisirs La Clé des champs géré par la Communauté de communes Les Avant-Monts du Centre Hérault.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer et de donner leur avis.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de soumettre cette délibération au vote et donne un avis favorable au projet de schéma départemental de la coopération intercommunale présenté en CDCI par Monsieur le Préfet.

Vote à l'unanimité.

6) DM N° 2 commune : Règlement du transfert des charges

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande d'avoir sur facture d'eau 2014 reçu après la facturation 2014, concernant une fuite d'eau.

La facturation étant terminée, il n'est plus possible de faire cette avoir en comptabilité. Monsieur le Maire propose d'effectuer un dégrèvement sur la facturation 2015, à savoir comme habituellement calculé de la manière suivante : moyenne des trois dernières années majorée de 25 %.

Vote à l'unanimité.

7) Cession de terrain à la commune à l'euro symbolique

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'une personne a décidé de céder à la commune à l'euro symbolique la parcelle suivante : parcelle E 652 - Lieu-dit Les Couderous - 80 ca pour régularisation.

Vote à l'unanimité.

8) Transfert de voirie privée à la commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande du propriétaire du Lotissement L'Abri du Vigneron de transférer dans le domaine communal la placette cadastrée A 739 d'une surface de 141 m². Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce transfert de propriété et le classement de cette parcelle dans le domaine communal.

Vote à l'unanimité.

9) Avoir sur facture d'eau 2015

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande d'avoir sur facture d'eau 2015 reçu après la facturation 2015, concernant une fuite d'eau importante.

Monsieur le Maire propose d'effectuer un dégrèvement sur la facturation 2015, à savoir comme habituellement calculé de la manière suivante : moyenne des trois dernières années majorée de 25%.

Vote à l'unanimité.

Compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2015

10) Indemnité du receveur municipal 2015

Monsieur le Maire propose au conseil de voter l'indemnité de conseil attribuée au receveur municipal au taux de 100 % pour l'année 2015, soit un montant de 434.00 €.

Vote à l'unanimité.

11) Questions diverses

- Accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées

Suite à la loi d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées, les communes avaient l'obligation de réaliser les aménagements nécessaires.

Monsieur le Maire dit au conseil que le Bureau Véritas a établi le 28 juin 2010 un rapport pour chaque bâtiment.

A ce jour, les travaux n'ont pas été réalisés. Pour les communes n'ayant pas encore réalisé les aménagements nécessaires, la création d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) est nécessaire. Cet agenda prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants.

La date butoir pour le dépôt de l'AD'AP était fixée au 27 septembre 2015, mais une demande de prorogation de ce délai peut être demandée à monsieur le Préfet pour laisser le temps à la commune de le réaliser.

Monsieur le Maire propose au conseil de demander une prorogation du délai de dépôt de l'AD'AP à Monsieur le Préfet afin de mandater un bureau d'étude, de planifier les travaux préconisés par les rapports et de les réaliser.

Vote à l'unanimité.

12) Informations

1) Conseil municipal des enfants

Madame Bouillé dit au conseil que le conseil municipal des enfants est en sommeil pour l'instant, aucune réunion n'a été programmée.

Madame Bouillé n'a plus le temps matériel de s'occuper de cette activité. Elle propose de faire un courrier aux parents et aux enfants pour savoir s'ils veulent continuer et demande aux élus si un des conseillers pourrait reprendre l'organisation du conseil municipal des jeunes.

Madame Jaffuel dit que des enfants de 6ième seraient intéressés. A présent, ce conseil ne fonctionne pas comme un vrai conseil, aucune action pour la population n'a été réalisée.

2) Patrimoine

Madame Descouens informe le conseil qu'une journée de nettoyage a été organisée à CAUX.

Une action similaire pourrait être envisagée à Neffiès. Monsieur le Maire propose de réunir la commission "Vie quotidienne et embellissement" pour ce projet.

Le conseil est clos à 19h10.